



Syndicat mixte du Collège du Cingal

DEMANDE DE CARTE DE BUS 2021-2022

UNIQUEMENT EN LIGNE

Informations aux Parents

Mesdames, Messieurs, chers parents,

La Région Normandie est compétente dans le domaine des transports scolaires.

Le Syndicat mixte du Collège du Cingal est en charge au niveau local de l'organisation de ces transports scolaires ainsi que des transports périscolaires des collégiens et des primaires. Aussi, il assure la prise en charge des accompagnatrices présentes dans les bus transportant des élèves de maternelles.

Votre demande de titre de transport pour l'année scolaire 2021-2022 doit être effectuée **entre le 22 juin au 31 juillet 2021** délai de rigueur, sur le site de la Région Normandie :

<https://nomad.normandie.fr>

Au-delà de cette période, une majoration de 20€ sera appliquée.

Le comité syndicat a fixé la participation des familles pour l'année 2021-2022 comme suit :

- ✓ Collégiens : 120.00 € au titre de la région et 6€ au titre du syndicat
- ✓ Primaires (élémentaires et maternelles) : 20€ au titre de la région, et 66€ au titre du syndicat.

Votre titre de transport sera envoyé à votre domicile à compter de la mi-août 2021 et après encaissement de votre participation familiale.

Pour les familles attestant d'un quotient familial (CAF/MSA) mensuels inférieur ou égal à 500 €, la Région Normandie propose un demi-tarif sur le montant annuel de l'abonnement scolaire soit 60 € pour les collégiens et 10 € pour les primaires. Le montant dû au titre de la participation au syndicat mixte du collège s'ajoute à ces montants soit 6.00€ pour les collégiens et 66.00€ pour les primaires.


Aussi, des aides peuvent également être allouées aux familles des collégiens par le Département du Calvados. S'adresser au service social du collège.

Pour obtenir éventuellement une aide complémentaire pour le règlement de la participation du syndicat du collège, les parents peuvent s'adresser à la commune de leur lieu d'habitation.

Le secrétariat du syndicat mixte du Collège du Cingal, service de proximité pour l'organisation des transports scolaires, reste à votre disposition aux heures d'ouverture du syndicat pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Le Président du Syndicat du Collège du Cingal


Régis CROTEAU

En cas d'intempéries et de « vigilance » décrétée par les services nationaux de la météo pour le Calvados, le ramassage scolaire ne sera pas assuré sur le secteur du syndicat. En cas de levée de vigilance, le syndicat de transport scolaire en accord avec la Région Normandie peut prendre la décision de faire circuler ou non les autocars.

Recevez les notifications instantanément en téléchargeant l'application Citykomi :

Transports scolaires Cingal

QR Code à flasher une seule fois si l'application Citykomi est déjà installée dans votre smartphone via le petit appareil photo qui se trouve en haut de l'application.



Fermeture du secrétariat du Syndicat du 13 août au 2 septembre 2021

Téléphone : 02.31.50.29.14
Mail : sis.cingal@wanadoo.fr

Horaires:

Lundi : 10h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00
Jeudi : 14h00 à 16h00
Vendredi : 10h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00